

DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 36

Réclamation

Epreuve: Championnat de France Espoirs Glisse Course n° : 8

Date de l'instruction: 22/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Réclamant: SL 15.5 - FRA 1079 - Inez CORREIA

Réclamé: SL 15.5 - FRA 1148 - Victor GUERIN

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Oui

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

FAITS ETABLIS

Course 8, à trois minutes avant le départ, FRA 1079 tribord à l'arrêt, FRA 1148 tribord sous le vent de FRA 1079 à environ une demi longueur en latéral.

FRA 1148 a sous son vent un bateau non identifié qui l'oblige à lofer au delà du plus près.

FRA 1148 vire de bord et entre en contact avec l'arrière de FRA 1079, pas de dommage.

FRA 1148 répare suivant la RCV 44.2 modifiée par l'IC 13.1.

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

FRA 1148 pendant son virement de bord ne se maintient pas à l'écart de FRA 1079 et enfreint les RCV 13 et 14. Il n'était pas raisonnablement possible à FRA 1079 d'éviter le contact.

DECISION

Pas d'autre pénalité.

Date et heure: 22/08/2019 22:11 CEST'

JURY

Présidée par: Laurent Remy (FRA)

Membres du jury: Patrick Bréhier (FRA), Bruno Le Maître (FRA)

Imprimé: 22 août
22h20